
Arrondissement de Pontarlier**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**
-----**Séance du 5 mai 2023***L'an deux mille vingt-trois et le cinq mai à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.**Procuration : Frédéric Dole à Guillaume Bouhin, Aline Louvrier à Marie Destaing, Léonie Schneiter à Christophe Michel, Thierry Vuittenez à François Garcia.**Secrétaire de séance : Marie Destaing*
-----*Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-05-033****OBJET : Tarification périscolaire 2023-2024.**

Le Maire présente les résultats 2022-2023 du périscolaire et extra-scolaire en précisant que le périscolaire connaît un franc succès avec la fréquentation des enfants des deux écoles.

Néanmoins le Maire précise que les charges pour la commune sont importantes et augmentent avec les coûts de l'énergie et du personnel en autres et que le prestataire a augmenté le coût du repas de 0.60 €.

Pour répondre aux différentes augmentations, le conseil décide de répercuter le prix du repas et modifier le quotient familial par tranche en s'alignant sur ceux pratiqués par les périscolaires avoisinants.

Le Maire ajoute que l'investissement du futur périscolaire n'impactera pas les prix actuels calculés uniquement sur une partie du fonctionnement, le reste étant pris en charge par la collectivité.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023

Reçu en préfecture le 11/05/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230505-2023_05_033-DE



TRANCHES	MATIN De 7H15 à 8H30		MIDI dont prix du repas		SOIR 16H15-17H30		SUPPLEMENT SOIR de 17H30 à 18H30	
	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT
Selon le quotient familial								
QF inférieur à 350€	1.30 €	2.44 €	5.00 €	8.06 €	2.00 €	2.84 €	1.00 €	1.64 €
De 351 à 750 €	1.92 €	3.18 €	6.03 €	8.10 €	2.98 €	4.05 €	1.51 €	2.25 €
De 751 à 1000 €	2.19 €	3.51 €	6.55 €	8.20 €	3.40 €	4.52 €	1.71 €	2.49 €
De 1001 à 1350 €	2.45 €	3.82 €	6.92 €	8.46 €	3.82 €	5.02 €	1.94 €	2.77 €
QF supérieur à 1351 €	2.70 €	4.10 €	7.30 €	8.90 €	4.20 €	5.47 €	2.13 €	3.00 €
MERCREDI ou VACANCES SCOLAIRES								
TRANCHES	Journée complète AVEC REPAS		Journée complète SANS REPAS		Demi-journée SANS REPAS		SUPPLÉMENT SOIR de 17h30 à 18h30	
	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT
Selon le quotient familial								
QF inférieur à 350€	9.10 €	10.85 €	5.90 €	7.40 €	4.85 €	6.20 €	1.00 €	1.64 €
De 351 à 750 €	13.15 €	15.30 €	9.45 €	11.30 €	6.90 €	8.45 €	1.51 €	2.25 €
De 751 à 1000 €	14.40 €	16.70 €	10.40 €	12.35 €	7.55 €	9.20 €	1.71 €	2.49 €
De 1001 à 1350 €	15.70 €	18.10 €	11.40 €	13.40 €	8.32 €	10.00 €	1.94 €	2.77 €
QF supérieur à 1351 €	17.25 €	19.80 €	12.50 €	14.65 €	9.20 €	10.50 €	2.13 €	3.00 €

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil, **20 voix pour et 3 abstentions** :

- Adoptent les tarifs périscolaires et extra-scolaires tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Envoyé en préfecture le 11/05/2023
Reçu en préfecture le 11/05/2023
Publié le 
ID : 025-200068401-20230505-2023_05_033-DE

